

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Avis au clergé. — III Saint Jean-Baptiste déclaré par Sa Sainteté Pie X patron spécial des Canadiens-français. — IV Ecole d'enseignement supérieur. — V Aux prières. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Ordinations — VIII La tempérance : La Revue du Tiers-Ordre, Montréal — IX Informations religieuses.

## AU PRONE

**Le dimanche, 28 juin**

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La fête (le 29) et la solennité des Ss. ap. Pierre et Paul (5 juillet), ainsi que le jeûne (le 4 juillet) ;

La clôture du mois du Sacré-Cœur (avec les indulgences plénières indiquées au No 20) ;

*Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe*, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre ;

NOTE. — Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit les exhorter à le faire.

## OFFICES DE L'ÉGLISE

**Le dimanche, 28 juin**

*Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques ;*

Du 3e dimanche après la Pent., *semi-double* ; mém. de S. Léon et de l'Oct de S. Jean-Baptiste ; préf. de la Trinité. — I vêpres de S. PIERRE et S. PAUL, *double de 1e cl.* ; pas de mémoire du dim.

*Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :*

De la solennité de saint JEAN-BAPTISTE

Messe comme le 24, *double de 1e cl.* ; mém. du 3e dim. après la Pent., préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres (ant. *Elisabeth*) mém. de S. Pierre et S. Paul ; pas de mém. du dim.

NOTE. — On n'est plus obligé d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul (demain), mais on doit s'efforcer de le faire. — Le jeûne est remis au 4 juillet (veille de la solennité).